

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 mai 2024 – 19 heures 45**  
**Mairie de MONTLEBON**

**Conseillers**

En exercice	19	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai,
Présents	17	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle d'Honneur en
Votants	18	Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	02	ROGNON, Maire, pour une session extraordinaire.

**Date de convocation :** 23/05/2024

**Présents :** M. R. BINETRUY, M. C. BOURDENET, Mme R. DE AZEVEDO, Mme M. DUBOIS, Mme L. DURAN, M. K. FADIN, Mme E. GOSATTI, Mme M-J. KACZMAR, Mme C. LAMBERT, M. R. MOYSE, M. P. NUSSBAUM, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, M. J-L. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme M-P. ROUGNON-GLASSON, M. J. ROUXBEDAT.

**Excusée**

**Représentée :** Mme A. BOURNEZ (pouvoir à M. R. MOYSE).

**Absente :** Mme E. JULLIARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme C. LAMBERT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

A 19h55, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

---

**20240529-01 Projet d'aménagement de la voirie Rue du Chinard à Montlebon – Enquête d'utilité publique dans le cadre de la prise d'un nouvel arrêté de DUP**

Vu le projet d'aménagement de la Rue du Chinard à Montlebon conduit par la Commune de Montlebon dans un objectif de recalibrage de la voirie et de sécurisation des usagers de cette voie,

Vu la délibération en date du 25 janvier 2012 lançant le projet,

Vu les enquêtes d'utilité publique et parcellaire menées conjointement entre le 21 juin et le 6 juillet 2016,

Vu les rapport et conclusions du commissaire enquêteur en date du 27 juillet 2016 émettant un avis favorable,

Vu l'arrêté n° 25-2016-12-15-018 en date du 15 décembre 2016 par lequel le Préfet du DOUBS a déclaré d'utilité publique les travaux et les acquisitions foncières nécessaires aux travaux d'aménagement et de recalibrage de la rue de Chinard,

Vu l'affichage en mairie de l'arrêté de DUP et de cessibilité effectué entre le 21 décembre 2016 et le 31 janvier 2017,

Vu la notification individuelle réalisée à chaque propriétaire concerné les :

- ✓ 24 décembre 2016 à Mme Danielle BOUCARD
- ✓ 24 décembre 2016 à M. Emile BOUCARD
- ✓ 24 décembre 2016 à M. Joseph BOBILLIER

✓ 26 décembre 2016 à M. Jean-Marie BOUCARD

Vu l'ordonnance d'expropriation rendue par le Juge de l'Expropriation du département du Doubs le 22 décembre 2016 déclarant les parcelles cadastrées section A n°132 133 259 260 et ZE n°253 partiellement expropriées au bénéfice de la Commune de MONTLEBON,

Vu le recours introduit le 20 février 2017 par Mme BOUCARD à l'encontre de la DUP,

Vu la décision en date du 12 mars 2019 rendue par le Tribunal administratif de BESANCON rejetant la requête de Mme BOUCARD,

Vu l'appel interjeté par Mme BOUCARD à l'encontre de ce jugement par requête en date du 6 mai 2019,

Vu l'arrêt en date du 30 mars 2022, rejetant la requête de Mme BOUCARD et confirmant la légalité de l'arrêté en date du 15 décembre 2016 déclarant le projet de réaménagement de la rue du Chinard d'utilité publique et déclarant cessibles les parcelles,

Vu les démarches amiables conduites auprès de l'ensemble des propriétaires et notamment des Consorts BOUCARD, à savoir :

- ✓ Le 12 avril 2012 : signature d'une promesse d'échange avec M. et Mme BOUCARD
- ✓ Le 09 mai 2012 : délibération du Conseil municipal relative à l'échange de terrains avec M. et Mme BOUCARD
- ✓ Le 17 décembre 2012 : rendez-vous en mairie avec M. Christophe ANDRE Maire à l'époque lors duquel M. et Mme BOUCARD ont fait part de leurs doléances
- ✓ Le 20 décembre 2012 : réponse positive a été donnée à toutes les doléances énoncées lors de la séance du 17 décembre 2012
- ✓ Le 08 juin 2013 : proposition d'échange amiable par M. et Mme BOUCARD à la commune de MONTLEBON, représentée par M. Christophe ANDRE, Maire et Mme Catherine ROGNON, 1<sup>ère</sup> Adjointe à l'époque, avec la demande de construction d'un hangar derrière le bâtiment agricole existant sur la parcelle cadastrée A 260 et un échange de terrain prélevé de la parcelle cadastrée ZE 276
- ✓ Nouvelle proposition à M. et Mme BOUCARD de construire un nouveau hangar en remplacement de celui à supprimer dans l'alignement de la chaussée et qu'une surface de terrain prélevée de la parcelle cadastrée ZE 276 leur avait été soumise pour approbation courant 2012

Vu l'absence d'accord des Consorts BOUCARD,

Vu la notification des offres d'indemnisation faites aux Consorts BOUCARD les :

- ✓ 06 octobre 2023 pour M. Emile BOUCARD
- ✓ 06 octobre 2016 pour Mme Danielle BOUCARD

Vu l'absence de réponse,

Vu la saisine du juge de l'expropriation en date du 8 février 2024 aux fins de fixation des indemnités dues aux Consorts BOUCARD,

Vu la demande de rétrocession formalisée par ses derniers, par la voie de leur Conseil, le 20 mars 2024, au motif que les biens n'auraient pas été pas affectés à l'objet mentionné dans l'arrêté de déclaration d'utilité publique,

Vu la délibération n°20240405-01 en date du 2 avril 2024 par laquelle le Conseil municipal décide de requérir de M. le Préfet du DOUBS un nouvel arrêté de DUP nécessaire aux travaux d'aménagement et de recalibrage de la rue de Chinard,

### **Considérant**

Que la rue du Chinard, reliant le centre bourg au secteur de Chinard, subit un fort trafic pendulaire et accueille une forte densité de circulation,

Qu'elle est d'une largeur actuelle de 4m50 et ne comporte pas de trottoirs.

Qu'elle est fréquentée régulièrement par des élèves de l'école primaire, des collégiens et des lycéens,

Qu'elle est fréquentée par de nombreux agriculteurs et dessert également de nombreuses entreprises de la zone des Epinottes et de ce fait celle-ci connaît un fort trafic de poids lourds provenant notamment de l'entreprise SIMONIN,

Considérant les risques majeurs existant pour ces derniers,

Considérant que, malgré la déclaration d'utilité publique et l'arrêté de cessibilité rendus par le Préfet du DOUBS, malgré l'ordonnance d'expropriation rendue par le Juge de l'expropriation du Département du DOUBS et malgré les multiples tentatives d'acquisition amiable des parties de parcelles cadastrées section A n°132 133 259 260 et ZE n°253 concernées par le projet, aucun accord n'a pu être trouvé avec Consorts BOUCARD s'agissant de la valeur des parcelles.

Considérant la récente saisine du Juge de l'Expropriation, à l'initiative de la commune aux fins de fixation de l'indemnité,

Considérant le fait que la commune travaille à ce projet depuis 2016,

Qu'elle a œuvré auprès de l'ensemble des copropriétaires pour maîtriser le foncier et ce n'est qu'en raison de nombreuses procédures initiées par M. et Mme BOUCARD qu'elle a été contrainte de reporter les travaux en question.

Considérant enfin, qu'afin de réaliser au plus vite les travaux de réaménagement et de sécurisation de la Rue du Chinard à laquelle la commune œuvre depuis 2016, nous devons requérir de M. le Préfet du DOUBS une nouvelle DUP,

Après en avoir délibéré le conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de transmettre à la Préfecture un dossier d'utilité publique actualisé afin que cette dernière puisse solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur et organiser une nouvelle enquête d'utilité publique,
- DONNE TOUS POUVOIRS à Madame le Maire afin de mener à bien cette nouvelle demande de DUP,
- DECIDE D'OPPOSER un rejet à la demande de rétrocession formalisée par les Consorts Boucard dans la mesure où le projet de recalibrage et de sécurisation de la Rue du Chinard est indispensable et urgent,
- DONNE TOUS POUVOIRS à Madame le Maire afin que cette dernière notifie à M. et Mme Boucard et leur Conseil le refus de rétrocession.

### **Questions diverses**

- Les travaux de génie civil d'enfouissement de la fibre optique au niveau des Tournes sont terminés. Le raccordement au réseau se fera courant 2<sup>ème</sup> semestre.
- Un rendez-vous a eu lieu le 27/05 avec M. l'Inspecteur d'Académie au sujet de la fermeture d'une classe de maternelle qui avait été évoquée en février dernier. Réponse sera donnée courant juin-juillet.

- Un rendez-vous a eu lieu le 27/05 avec M. l'inspecteur d'Académie au sujet de la fermeture d'une classe de maternelle qui avait été évoquée en février dernier. Réponse sera donnée courant juin-juillet.
- L'écriture du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est en cours de finalisation par la CCVM. Les propositions et objectifs de développement tenant compte de la mobilisation du bâti existant, de la densification des dents creuses et de la réduction de l'extension des terres urbanisées, ont été étudiés en commission urbanisme pour être transmis au niveau communautaire.
- A l'unanimité, il est décidé d'instaurer un sens unique permanent rue des Creux dans le sens descendant.
- Une réunion de lancement du chantier de rénovation énergétique du groupe scolaire a eu lieu le 23/05 avec les entreprises. Des visites sur site sont fixées semaine suivante. La période préparatoire des travaux est de 1 mois et demi.
- Suite à la demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au projet d'aménagement du quartier de la Sablière, le Département du Doubs a répondu favorablement. La consultation des bureaux d'études se fera sur la base des documents administratifs reçus.
- Dates à retenir :
  - Divers :
    - o 31/05 – 19h00 : Fête des mères
    - o 01/06 – 10h30 : cérémonie officielle à la stèle des passeurs du Val de Morteau au sentier Michel Hollar
    - o 14/06 – 18h : vendredi en harmonie rue de Bellevue
    - o 15/06 – 11h : inauguration du chalet des Fontenottes
    - o 24/06 – 20h00 : réunion publique PLUI-h à Montlebon (salle des Jardins)
  - Commissions :
    - o 04/06 – 19h00 : commission Bâtiments
  - CCVM :
    - o 30/05 – 18h15 : finalisation de l'écriture du PADD
  - Prochaine réunion du Conseil municipal :
    - o Lundi 17 juin à 19h45 (à confirmer)

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance,

Carla LAMBERT



Le Maire,

Catherine ROGNON

